

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 14 septembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

Absents :

M. Mathieu GOYON  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL  
 M. Petelo SAO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	26
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
 Monsieur Frédéric PARENT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 91 /23/IX

ACCORDANT UNE REMISE DE CALCULATRICES ET DE BESCHERELLE AUX ELEVES DE CM2 DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LA VILLE

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 21 septembre 2023,**

Vu la loi n°99/209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, le 24 mars 1999,

Vu la loi n° 90/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 64/2023 du 14 septembre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 31 août 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 : La Ville remet une calculatrice et un Bescherelle aux élèves de CM2 des écoles primaires publiques et privées de la Ville qui passent en 6<sup>ème</sup>.
- Article 2 : La dépense d'un montant de sept cent quarante et un mille trois cent quatre francs (741 304 F CFP) est imputée au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », du budget 2023 de la Ville.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEPTEMBRE 2023

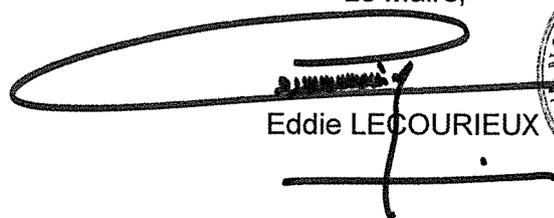
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,



Frédéric PARENT

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction administrative (SVS)  
Direction des finances et de l'informatique  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Remise de calculatrices et de Bescherelle aux élèves de CM2 passant en 6<sup>ème</sup>.**

P.J : Projet de délibération.

Chaque année la Ville récompense et encourage les élèves de CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup>.

A cette occasion, une calculatrice et un Bescherelle sont remis à chacun des élèves afin de poursuivre un cursus scolaire réussi.

Cette année, l'opération concerne 419 élèves du public et du privé.

**Observations de la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 31 août 2023 :**

*Mme BOLO demande si la date du 20 novembre, journée des droits de l'enfant, est maintenue pour la distribution.*

*Mme SCHMIDT répond qu'elle sera probablement décalée à la semaine suivante.*

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 SEP. 2023

Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jean-Jacques AFCHAIN

